

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 012-72

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Des vérifications ont toutefois été réalisées afin de valider la nécessité de modifier les possibilités forestières actuelles.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	733 400	24 900	0	1 300	42 200	108 200	37 300	43 100	300	990 700
2023-2028	749 600	25 700	0	1 300	42 700	109 800	37 700	43 300	300	1 010 400
Δ	2%	3%	-	0%	1%	1%	1%	0%	0%	2%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Retrait du volume provenant de la superficie à vocation acérico-forestière
- ▶ Protection permanente des aires protégées décrétées et exclusion temporaire (10 ans) de l'aménagement forestier des territoires d'intérêt
- ▶ À ce stade, les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières

Éléments analysés

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 012-72 a été produit pour la période 2018-2023.

Le Forestier en chef a procédé à des analyses afin de vérifier si des éléments nouveaux justifient une mise à jour des possibilités forestières.

Éléments analysés

- ▶ Impact de l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette en cours.
- ▶ Mise à jour des aires protégées et des territoires d'intérêt.
- ▶ Ajustement des pentes par la cartographie LIDAR.
- ▶ À ce stade, les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières
- ▶ Retrait du volume provenant de la superficie à vocation acérico-forestière.

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais ne sont pas considérées dans les possibilités forestières préliminaires. Si un certificat est en vigueur dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre d'utiliser les résultats *Certification* lors de l'attribution des droits forestiers pour tenir compte des dispositions relatives à la certification forestière.

Modalités reliées à la certification forestière

- ▶ Unité d'aménagement certifiée selon la norme du Forest Stewardship Council
- ▶ Les modalités de rétention de volume dans les coupes finales considérées pour la période 2018-2023 sont reconduites
- ▶ Aucun nouvel élément n'a été évalué pour la période 2023-2028

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	749 600	25 700	0	1 300	42 700	109 800	37 700	43 300	300	1 010 400
Certification	-25 700	-900	0	0	-1 500	-3 800	-1 300	-1 500	0	-34 700

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	4 340	1 370	100	410
2023-2028	4 340	1 370	100	410
Δ	0%	0%	0%	0%

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	1 730	460	2 040	2 020
2023-2028	1 730	460	2 040	2 020
Δ	0%	0%	0%	0%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Aucune modification à la stratégie d'aménagement

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 10 540 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **10 471 000 \$**, soit 99 % du budget disponible.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	649 230	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	43 540	7%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	140 070	22%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	465 620	72%

Principaux changements dans le territoire

- ▶ Exclusion temporaire (10 ans) de l'aménagement forestier pour deux territoires d'intérêt (Réserve Duchénier et Rivière Causapsal).
- ▶ Ajustements aux contours des aires protégées des Monts Chics-Chocs, Assemetquagan et Rivière Patapedia annoncées en décembre 2020, ce qui correspond à une hausse de 15 465 hectares de superficie destinée à l'aménagement forestier.

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte de la *Stratégie pour les caribous forestiers et montagnards* en élaboration¹ ni des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de*

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/caribou-quebec/amenagement-habitat-caribou-forestier/>



*production de bois*². Ces éléments pourront être considérés lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

La prise en compte de la mortalité liée à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette amènerait une baisse d'environ 9 % des possibilités forestières. Une analyse de sensibilité a été réalisée pour évaluer l'effet du maintien à court terme des possibilités forestières comparativement à l'application immédiate d'une baisse. Il est constaté que le maintien des possibilités forestières actuelles pendant 10 ans a un faible impact à moyen terme. Avec le maintien du niveau actuel, une baisse d'au moins 11 % est anticipée en 2033.

L'effet de l'épidémie sera évalué de nouveau lors de la prochaine détermination des possibilités forestières prévue en 2026.

Documentation complémentaire

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée pour la période 2018-2023 demeure pertinente. Cette documentation présente les enjeux d'aménagement durable des forêts intégrés au calcul de la période précédente. Elle se trouve aux endroits suivants :

Rapport final pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/01272_rapport_final_v3-0.pdf

Décision du Forestier en chef pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/01272_fiche_determination_18_v3.pdf

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante :
<https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 27 mai 2021

² <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>